

**FÉDÉRATION DES LOISIRS-DANSE DU QUÉBEC**

**RÈGLEMENTS RELATIFS  
AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES  
EN STYLE SOCIAL**

**En vigueur du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>PAGE</b>
AVERTISSEMENTS PRÉLIMINAIRES .....	2
ADRESSES .....	2
CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS.....	3
CHAPITRE II : DÉFINITION .....	4
DESCRIPTION DES CLASSES ET DES CATÉGORIES (tableau).....	5
CHAPITRE III : ADMISSIBILITÉ À LA COMPÉTITION .....	8
ADMISSIBILITÉ À UNE CLASSE .....	9
TENUE VESTIMENTAIRE.....	10
CHAPITRE IV : ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION .....	11
CHAPITRE V : NORMES PERTINENTES AUX OFFICIELS DE LA COMPÉTITION .....	13
CHAPITRE VI : AVERTISSEMENT ET DISQUALIFICATION .....	15

**AVERTISSEMENTS PRÉLIMINAIRES**

**1. Interprétation**

Seul le Comité de danse sociale (C.D.S.) de la Fédération des loisirs-danse du Québec a juridiction sur tout point de litige concernant l'application des règlements de compétition.

**2. Dérogation**

Toute dérogation à ces règlements de la part d'un professionnel ou d'un amateur, sera portée par le Comité de danse sociale à l'attention du comité de discipline de l'association concernée.

**3. Définition d'un membre**

Un professeur est membre de la C.P.D.D.S.Q. dès qu'il est certifié ou diplômé en danse de style social ou diplômé en danse de style international, de la C.P.D.D.S.Q. ou de toute autre organisme reconnu par la C.P.D.D.S.Q. (CDTA, ISTD, IDTA) et a payé sa carte de membre de la C.P.D.D.S.Q.

**4. Exclusivité**

En danse sociale, les couples amateurs provenant d'un professeur de la C.P.D.D.S.Q. sont tenus de participer exclusivement aux compétitions sanctionnées par la C.P.D.D.S.Q.

**ADRESSES**

**FÉDÉRATION DES LOISIRS-DANSE DU QUÉBEC (F.L.D.Q.)**

**a/s Comité de danse sociale**

1057, 36<sup>e</sup> avenue  
Montréal (Québec)  
H1A 3J8

**CORPORATION DES PROFESSEURS DIPLÔMÉS EN DANSE ET DANSE SPORTIVE  
DU QUÉBEC (C.P.D.D.S.Q.)**

a/s Bureau des communications  
1307, rue Legendre Est  
Montréal (Québec) H2M 1H3  
Courriel : [cpddsq@outlook.com](mailto:cpddsq@outlook.com)

**Année de référence**

L'année de compétition s'étend du 1er mai au 30 avril.

**CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS**

**I.1 Compétitions officielles**

Toutes les compétitions réunissant des élèves de plus d'un professeur, de plus d'une école ou de plus d'un centre de loisirs, seront automatiquement reconnues officielles et soumises à l'ensemble des présents règlements.

**I.2 Compétitions dites « Inter-écoles »**

La compétition dite « Inter-écoles » est un événement tenue lors d'une soirée amicale organisée par une école et où des élèves de d'autres écoles peuvent participer. Les participants à ce type de compétition ne porteront pas de tenue de compétitions officielles (costumes).

Seuls les membres de la Corporation pourront demander une sanction pour les compétitions dites « Inter-écoles ». Lors de ces compétitions, l'école ayant demandé une sanction, n'est pas obligée de tenir toutes les classes et catégories. Celles-ci seront au choix de l'école organisatrice.

**I.3 Représentant du C.D.S.**

Advenant qu'il n'y ait pas de représentant du C.D.S. disponible pour assister à une compétition sanctionnée, le C.D.S. pourra mandater un membre de l'école de formation de la C.P.D.D.S.Q. ou un membre du conseil d'administration de la C.P.D.D.S.Q.

Le C.D.S., par son représentant dûment mandaté, voit au respect des règlements. S'il y a litige, le représentant du C.D.S. rencontrera le président du jury et le ou les organisateurs afin de prendre une décision concernant le point de litige.

La décision du représentant du C.D.S. lors des compétitions sera endossée par le Comité.

## **CHAPITRE II : DÉFINITION**

### **II.1 Classe**

La classe est l'indice du calibre de la compétition. La classe d'un couple est déterminée par le plus avancé des deux partenaires, à l'exception de la classe AM-AM.

### **II.2 Catégorie**

La catégorie est définie par le groupe de compétiteurs ayant droit quant à leur âge de compétitionner entre eux.

Dans les catégories juvénile (0-11 ans) et junior (12-17 ans), deux (2) filles peuvent danser ensemble.

La catégorie d'un couple est déterminée par l'âge moyen des deux partenaires en se basant sur la date de naissance des deux partenaires, en tenant compte des années, mois, jours. Le calcul d'âge pour déterminer la catégorie est effectué à la date de la première compétition du couple.

Pour les couples dont la moyenne d'âge est entre 40 et 49 ans, ils doivent choisir, lors de leur première compétition, s'ils s'inscriront en 30 ans et plus ou en 40 ans et plus, et maintiendront ce choix pour toute la saison.

La catégorie 50 ans et plus offre la possibilité, aux couples dont la moyenne d'âge est de 50 ans et plus, de pouvoir s'inscrire dans une des catégories 30 ans et plus, 40 ans et plus ou 50 ans et plus. Ce choix pourra varier d'une compétition à l'autre mais demeurera fixe une fois l'inscription faite pour une compétition donnée.

### **II.3 Carte de droits de compétitionner**

Tout compétiteur doit s'inscrire au début de la saison ou avant l'événement, en transmettant la fiche d'inscription des compétiteurs dûment complétée à la F.L.D.Q. Aucuns frais pour la carte de membre.

### **II.4 Calcul de l'âge**

Tout au long de la saison, l'âge est également recalculé à la date de la compétition en cours et advenant une majoration de l'âge, la note du paragraphe suivant s'applique.

Lorsqu'un couple verra sa moyenne d'âge augmenter en cours d'année, il devra immédiatement choisir de changer de catégorie d'âge ou attendre la saison suivante et, maintenir ce choix pour la saison en cours.

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES EN STYLE SOCIAL

## **II.5 Description des classes et des catégories**

Danses par catégorie / classe	Figures	Juvenile (0 - 11)	Junior (12 - 16)	Jeune Adulte (17 - 29)	Adulte (30 et plus) ***	Adulte (40 et plus) ***	Adulte (50 et plus) ***
Préliminaire M.	1 - 5 **	V F	V F	V F	V F	V F	V F
Préliminaire L.	1 - 5	C S w	C S w	C S w	C S w	C S w	C S w
Intermédiaire M.	1 - 9	V F T	V F T	V F T	V F T	V F T	V F T
Intermédiaire L.	1 - 9	C R S w	C R S w	C R S w	C R S w	C R S w	C R S w
Bronze Moderne	1 - 12	V F T	V F T	V F T	V F T	V F T	V F T
Bronze Latin	1 - 12	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w
Argent Moderne	1 - 24 *	V F T	V F T	V F T	V F T	V F T	V F T
Argent Latin	1 - 24 *	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w	C R S S w
Or Moderne	1 - 33 *	V F T	V F T		V F T		
Or Latin	1 - 33 *	C R S S w	C R S S w		C R S S w		
AM-AM Moderne	Selon la catégorie	V F T (selon la classe)					
AM-AM Latin		C R S S w (selon la classe)					

**\* Pour les classes Argent et Or, vous pourrez utiliser les figures suivantes qui sont ajoutées dans les danses indiquées:**

Valse: Progressive chassé (départ en position promenade)

Fox Trot: Reverse turn, Natural turn et Three step

Samba: Le groupe suivant **devra être utilisé intégralement** et avec le **rythme (S Q Q)** seulement:

Reverse turn (avec Roll) pour 5 mesures,

Back rock pour 3 mesures,

Natural Roll pour 5 mesures et

Open rocks pour 3 mesures.

\*\* Pour la classe Préliminaire, la « Balance à gauche et à droite » sont permises.

\*\*\* Voir précisions concernant ces catégories à la page précédente à l'item II.2.

**Tous les ajouts apportés lors d'un congrès seront acceptés dans leur intégralité.**

## RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES EN STYLE SOCIAL

### II.5 Description des classes et des catégories

Danses par catégorie / classe	Figures	Juvenile (0 - 11 )	Junior (12 -16)	Jeune Adulte (17 - 29)	Adulte (30 et plus)	Adulte (40 et plus)	Adulte (50 et plus)
<b>CHAMPIONNAT FERMÉ BRONZE ET MOINS</b>							
Juv.- Jun.	1-12	Au choix - Sauf merengue et mambo					
J.A. - Ad.	1-12			Au choix - Sauf merengue et mambo			
Pour tous	1-12	Au choix - Sauf merengue et mambo					
<b>CHAMPIONNAT FERMÉ ARGENT ET PLUS</b>							
Juv.- Jun.	1-33 **	Au choix - Sauf merengue et mambo					
J.A. - Ad.	1-33 **			Au choix - Sauf merengue et mambo			
Pour tous	1-33 **	Au choix - Sauf merengue et mambo					
<b>CHAMPIONNAT MERENGUE / MAMBO</b>							
Juv.- Jun.	1-33	Merengue et/ou Mambo					
J.A. - Ad.	1-33			Merengue et/ou Mambo			
Pour tous	1-33	Merengue et/ou Mambo					
<b>CHAMPIONNAT CIRCUIT-CORPO EST SUSPENDU POUR UNE ANNÉE.</b>							
<b>CHAMPIONNAT CHALLENGE OUVERT – BRONZE ET MOINS *</b> (figures permises 1-12 ou similaire)							
Juv.- Jun.	1-12	Au choix - Sauf merengue et mambo					
J.A. - Ad.	1-12			Au choix - Sauf merengue et mambo			
Pour tous	1-12	Au choix - Sauf merengue et mambo					
<b>CHAMPIONNAT CHALLENGE OUVERT – ARGENT ET PLUS *</b> (figures permises 1-33 ou similaire)							
Juv.- Jun.	1-33 **	Au choix - Sauf merengue et mambo					
J.A. - Ad.	1-33 **			Au choix - Sauf merengue et mambo			
Pour tous	1-33 **	Au choix - Sauf merengue et mambo					

➤ L'organisateur doit tenir une danse moderne et une danse latine pour les championnats fermés Bronze et moins ainsi que Argent et plus. Tous les autres championnats sont au choix de l'organisateur.

➤ De plus, l'organisateur peut tenir chacun de ces championnats en une seule catégorie ouverte à toutes les catégories d'âge ou les diviser selon les catégories suivantes : juvénile-junior et jeune / adulte-adulte. Aucun championnat pour la classe AM-AM.

\* Les Championnats Challenge Ouverts permettent la participation des compétiteurs de toutes les associations ayant un niveau similaire à celui identifié dans les classes.

## **RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES EN STYLE SOCIAL**

\*\* Voir note \* à la page précédente concernant les figures ajoutées pour les classes Argent et Or.

### **Note concernant les championnats spéciaux :**

Ce type de championnat devra préalablement avoir été autorisé par le Comité de danse sociale suite à la réception d'une demande écrite définissant le championnat en question.

## **II.6 Position de départ**

**II.6.1** Pour toutes les classes Argent et moins, tout départ peut se faire s'il respecte toute portion de figure telle que décrite au code des standards.

Pour la classe OR et les championnats Merengue et Mambo, tout départ peut se faire s'il respecte toute portion de figure telle que décrite au code des standards, sans toutefois tenir compte des positions de danse.

## **II.7 Style libre**

**II.7.1** **Pour les classes préliminaire, intermédiaire, bronze, argent et plus ainsi que pour tous les championnats, le style libre est permis.** L'expression "style libre" signifie que les figures ou parties de figures doivent être exécutées telles que décrites au code des standards, y compris les options d'enchaînements faisant parties de notes ou du document produit par le comité pédagogique de l'E.F.C.P.D.D.S.Q. et de tous les ajouts (dans leur intégralité) lors d'un congrès relativement au style libre; incluant les rubriques importantes du code, soit: direction de pieds, position de danse, rythme, angle de tour, port de bras. Excluant l'emprunt de figure ou partie de figure d'un autre standard (sauf les exceptions permises), d'un autre niveau ou d'une autre danse.

Toutefois, pour la classe OR et le championnat Merengue et Mambo, le "style libre" permet de modifier **les positions de danse seulement.**

**CHAPITRE III : ADMISSIBILITÉ À LA COMPÉTITION**

**III.1 Généralités**

**III.1.1** Les compétitions sont ouvertes à tout amateur qui suit des cours d'un professeur certifié ou diplômé, membre en règle de la C.P.D.D.S.Q. en style social à la date de la compétition. Ainsi, seulement les professionnels membres en règle de la C.P.D.D.S.Q. en style social peuvent inscrire des amateurs aux compétitions en style social, à l'exception des Championnats Challenge Ouverts.

**III.1.2** **Tout compétiteur doit individuellement être inscrit à la F.L.D.Q.**, ce qui lui donnera un droit de participation aux compétitions de l'année. Pour ce faire, il doit transmettre la fiche d'inscription des compétiteurs dûment complétée à la Fédération, au début de la saison ou **avant la compétition**.

**III.1.3** Les deux partenaires formant un couple doivent individuellement être admissibles dans une classe d'une catégorie pour se présenter en compétition dans la classe de cette catégorie. Le couple doit être constitué d'un homme et d'une femme à l'exception des catégories Juvénile et Junior (Voir article II.2). Le couple doit habituellement être constitué des deux mêmes partenaires à tous les niveaux d'une compétition mais il y a possibilité qu'un couple soit formé de partenaires différents ainsi un homme ou une femme pourrait danser avec deux partenaires différents (Ex. une personne en moderne et une autre personne en latin).

**III.1.4** Chaque couple doit se présenter dans une seule classe lors d'un événement. Dès que le couple participe à une classe, il ne peut plus désormais se présenter dans une classe inférieure. Il est bien entendu que les classes moderne et latine sont considérées séparément. Ex.: Un couple peut participer au Préliminaire moderne et à l'Intermédiaire latin.

Pour le niveau des classes, se référer au tableau II.5.

**III.1.5** Un individu ayant participé à une compétition en style international ou en american style (officielle ou non) comportant des danses dites modernes ou latines ne pourra se présenter dans une compétition officielle en style social sauf dans les Championnats Challenge Ouverts.

**III.1.6 Réintégration**

S'il le désire, un individu peut réintégrer la compétition en style social mais il doit au préalable en faire la demande au Comité de danse sociale. Le Comité de danse sociale évaluera dans quelle classe cet individu peut compétitionner.

**III.1.7** L'autorité responsable des cas litigieux ou en suspens est le C.D.S.

**III.2 ADMISSIBILITÉ À UNE CLASSE**

**III.2.1 Changement de classe (toutes les classes)**

Pour cette année, le changement de classe sera à la discrétion des professionnels.

Par contre, un couple qui participera à une compétition de classe supérieure (voir article III.1.4), devra changer de classe.

**III.2.2 Classe AM-AM**

Il s'agit d'une classe où un compétiteur amateur de classe identique ou supérieure fait danser un partenaire amateur. La classe et la catégorie sont déterminées par le compétiteur qui est jugé et ils ne peuvent participer à aucun championnat. Le Comité de danse sociale ne tiendra pas compte du niveau de danse d'un compétiteur de la classe AM-AM lorsqu'il fera son entrée dans le circuit officiel. Le dossard devra être porté par celui ou celle qui est jugé.

**III.2.3** Après entente avec le représentant du Comité de danse sociale (C.D.S.), un couple qui se trouve inscrit seul dans une classe d'une catégorie peut se présenter et être jugé dans une catégorie différente, s'il le désire, selon les normes suivantes:

1. De Juvénile à Junior
2. De Junior à Jeune Adulte
3. De Jeune Adulte à 30 ans et plus, et vice-versa
4. De 40 ans et plus à 30 ans et plus et s'il n'y a pas de 30 ans et plus, il aura la possibilité de transférer au Jeune Adulte.
5. De 50 ans et plus à 40 ans et plus et s'il n'y a pas de 40 ans et plus, il aura la possibilité de transférer au 30 ans et plus et s'il n'y a pas de 30 ans et plus, il pourra transférer au Jeune Adulte.

L'organisateur et le représentant du C.D.S. effectueront les transferts avant la compétition.

**III.3 Tenue vestimentaire**

**Les pénalités quant à la tenue vestimentaire relèvent du représentant du CDS.**

**Niveau bronze et moins :**

Pour la femme: Les restrictions seront les suivantes:

- Pas de pantalon,
- pas de tissu jeans,
- pas de paillette, pas de pierre et pas de plume, pas de frange,
- longueur minimale : mi-cuisse,
- pas de suivez-moi dans la catégorie moderne
- pas d'accessoire avec paillette et pierres.

Pour l'homme: Le seul costume permis sera:

- **pantalon noir (pas de tissu jeans), chemise blanche ou noire unie (ton sur ton) à manches longues,**
- **col roulé ou chandail de couleur noire opaque à manches longues,**
- **ceinture noire en cuir,**
- **boucle ou cravate permise,**
- **petite veste en moderne permise.**

**Niveau argent et or :**

**En moderne:**

Pour la femme: Aucune restriction.

Pour l'homme: habit, pantalon, chemise, veste, débardeur (exception faite pour le coat à queue).

**En latin:** Aucune restriction.

**Pour TOUS:**

Toutefois, concernant l'habillement des femmes, elles devront tenir compte de la note suivante: Le fessier (rond de fesse) doit être entièrement recouvert en tout temps. Tanga (J.String) interdit. Un avertissement pourra être donné aux femmes s'il est considéré que leur tenue ne couvre pas suffisamment le fessier ou le buste.

Lors de la remise des trophées, il est strictement interdit de porter un vêtement publicisant une école ou un studio de danse. De plus, il serait grandement apprécié et fortement suggéré que les compétiteurs conservent leurs costumes pour la présentation des trophées.

**CHAPITRE IV : ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION**

**IV.1 ADMISSIBILITÉ À L'ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION**

**IV.1.1** Seulement les membres en règle de la C.P.D.D.S.Q. ont l'autorisation d'organiser une compétition dites « Inter-écoles ». Les classes et catégories sont au choix de l'école qui demande la sanction pour une compétition dite « Inter-écoles ».

**IV.1.2** Toute personne ou organisme désirant organiser une compétition en style social de la F.L.D.Q. doit au préalable faire parvenir son formulaire dûment complété au C.D.S., tout au long de la saison mais un mois avant l'événement, afin d'obtenir l'autorisation de cette compétition pour la saison 2017-2018 qui s'échelonne du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018. L'octroi de la sanction en social ne permet aucune autre forme de social ou de style de danse s'y rapprochant.

**IV.1.3** Les organisateurs membres de la Corporation n'auront aucuns frais de sanction. Tout autre organisateur, après acceptation de la sanction, devra faire parvenir un chèque au montant de 100,00 \$ à la F.L.D.Q. pour les frais inhérents à la sanction.

**IV.1.4** Tout organisateur d'une compétition officielle, sanctionnée par la F.L.D.Q., doit obligatoirement ouvrir toutes les classes et catégories en moderne et en latin.

**IV.1.5** Tout organisateur devra faire ce qui suit:

<b>Description</b>	<b>À quel moment</b>
⇒ Faire parvenir au C.D.S. une liste des compétiteurs.	Cinq (5) jours avant la date de la compétition.
⇒ Fournir au représentant du C.D.S. une copie de la régie.	Sur place, au début de l'événement.
⇒ Avertir le représentant du C.D.S. lors de l'ajout d'un compétiteur pour vérifier son admissibilité à la compétition.	Lors de l'événement, avant que le compétiteur ne participe.
⇒ Remettre au représentant du C.D.S. une liste des compétiteurs présents lors de l'événement.	Le soir même de l'événement.
⇒ Remettre au représentant du C.D.S. la compilation comprenant le nom et le numéro de chacun des finalistes.	Le soir même de l'événement.
⇒ S'assurer qu'un fichier des résultats de compétitions lui soit remis et une copie à la Corporation en vue d'être déposé sur le site de la Corporation et/ou celui du producteur. Nulle autre personne n'est autorisée.	Le plus rapidement possible après l'événement.

# RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES EN STYLE SOCIAL

## **IV.2 NORMES PERTINENTES À L'ORGANISATION**

**IV.2.1** Avant chaque compétition, on informera le public de la classe et de la catégorie des compétiteurs.

**IV.2.2** Avant le début de la compétition un représentant, dûment mandaté par le C.D.S., devra avoir vérifié l'admissibilité des couples dans chaque classe de chacune des catégories. Cette vérification est faite avant même que les compétiteurs puissent être en possession de leur numéro de compétition.

**IV.2.2.1** Seul l'organisateur d'une compétition est en droit de refuser un couple en retard (selon la date d'inscription, ou bloc horaire de la journée de compétition).

**IV.2.3** L'organisateur d'une compétition devra fournir des salles d'habillage convenables et autant que possible distinctes pour les femmes et les hommes.

**IV.2.4** L'organisateur se doit de tenir la compétition si seulement deux (2) couples déjà inscrits se présentent la journée même de la compétition.

**IV.2.5** L'organisateur peut faire exécuter plusieurs catégories/classes à la fois, tout en ne dépassant pas huit (8) couples.

Il ne peut diviser le plancher de danse indépendamment des classes ou catégories. De plus, la sanction demandera une grandeur de plancher minimale de 35' x 65'.

**IV.2.6** Le C.D.S. propose qu'il y ait présence d'une personne de la Croix rouge ou de l'Ambulance St-Jean sur place lors de la tenue de la compétition.

### **IV.2.7 Minutage des rondes en compétition**

Pour toute ronde de douze (12) couples et plus, un minimum d'une minute et demie (1 min. 30 sec.) devra être alloué pour juger.

### **IV.2.8 Championnats**

**Obligatoire** : Tous les championnats doivent alterner avec des classes d'âge différentes.

**IV.2.9** La remise de trophées pour les classes juvéniles et junior devra se faire avant 22h00 sauf pour les championnats ouverts à tous.

**CHAPITRE V :  
NORMES PERTINENTES AUX OFFICIELS DE LA COMPÉTITION**

Pour toute compétition, l'organisateur doit respecter les normes fixées quant au nombre de juges officiels et de compilateurs.

**V.1 Juges officiels**

**V.1.1** Les juges officiels sont tous des professeurs membres en règle de la C.P.D.D.S.Q et diplômés en social moderne pour le moderne et en social latin pour le latin. Les professeurs membres en règle de la C.P.D.D.S.Q. certifiés en social n'ont pas le droit de juger ou d'être président du jury.

**V.1.2** L'organisateur pourra inviter un maximum de deux juges en style international pour juger le style social. Toutefois, il ne pourra y avoir qu'un seul juge invité dans un panel.

**V.1.3** Un panel de juges ne doit pas contenir deux (2) membres d'une même famille ou embauchés par un même studio.

**V.1.4** Un juge ne devra avoir aucun lien de parenté avec un compétiteur pour juger dans les finales. De plus, un juge ne pourra juger son enfant ou petit-enfant pour toutes les rondes.

**V.1.5** Les rangs accordés par les juges et les pénalités sont indiscutables et sans appel et ce, autant de la part du professionnel que de l'amateur.

**V.1.6** Il est obligatoire d'avoir un minimum de trois (3) juges pour toutes les rondes.

**V.1.7 Règle générale :** Le nombre de juges devrait être impair.

**V.2 Président du jury**

**V.2.1** L'organisateur est tenu d'engager comme président du jury une personne ayant le titre de compilateur officiel. De préférence, le président du jury devrait être membre en règle de la C.P.D.D.S.Q et maître en danse sociale.

**V.2.2** Le président du jury a pleine autorité sur le déroulement de la compétition. Il peut intervenir pour toutes anomalies affectant le compétiteur, à tous les niveaux. Toutefois, **en cas de litige**, on se référera au 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article I.3 à la page 3, où l'on donne la **pleine autorité pour prendre la décision au groupe formé du représentant du CDS, du président et du ou des organisateurs.**

**V.2.3** Le président du jury a un droit de **disqualification** et pourrait ainsi retirer un couple qui n'est pas sur la musique.

## **RÈGLEMENTS RELATIFS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES EN STYLE SOCIAL**

### **V.3 Juge pénalisateur**

**V.3.1** L'organisateur pourra demander ou non un membre de l'E.F.C.P.D.D.S.Q. comme juge pénalisateur.

**V.3.2** Comme pour les juges, le juge pénalisateur ne pourra agir comme pénalisateur lorsque son enfant ou un membre de sa famille participera à la ronde.

### **V.4 Compilateurs officiels**

**V.4.1** Sont compilateurs officiels les membres en règle de l'Association des compilateurs en danse (A.C.D.).

**V.4.2** Les compilateurs, non-membre de l'A.C.D., devront faire contre-signer leurs feuilles de compilation par un juge détenant le titre de compilateur officiel (juge vérificateur).

**V.4.3** Le président du jury ou le juge vérificateur, le cas échéant, est responsable de la compilation.

**V.4.4** **Quels que soient les moyens techniques utilisés pour effectuer la compilation, la présence d'un compilateur officiel est exigée.**

### **V.5 Régisseur**

**V.5.1** Le régisseur ne peut interchanger l'ordre des danses, ne peut jumeler une classe et/ou une catégorie inappropriée sans l'autorisation du président du jury.

**CHAPITRE VI : AVERTISSEMENT ET DISQUALIFICATION**

**VI.1 AVERTISSEMENT**

**VI.1.1** Un avertissement est un avis donné à un couple ayant commis une infraction aux règlements régissant la compétition.

**Procédures**

**VI.1.2** Seul le juge pénalisateur est habilité à notifier au président du jury une dérogation au standard.

**VI.1.3** Le président du jury ou le juge pénalisateur analyse l'avis et procède, s'il juge qu'il y a eu infraction.

**VI.1.4** Le président du jury ou le juge pénalisateur voit à ce qu'un couple qui a commis une infraction en soit avisé immédiatement après la ronde où l'infraction a été relevée.

**VI.1.5** Un avertissement n'est pas une pénalité.

**VI.1.6 DISQUALIFICATION**

Lors des rondes éliminatoires, le couple reçoit un avertissement pour l'infraction commise. Advenant que la même infraction est reproduite lors d'une ronde subséquente, une pénalité sera appliquée.

**VI.1.7** Lorsqu'il n'y a qu'une finale, le couple est automatiquement pénalisé pour l'infraction commise.

**VI.1.8** L'application des pénalités se fera selon l'extrait suivant du document intitulé "Règlements relatifs à la compilation des pénalités aux compétitions officielles". Ce document a été fourni par l'Association des compileurs.

**4. Compilation des pénalités**

**4.1** *Les pénalités ne sont compilées que pour le quart de finale, la semi-finale et la finale.*

**4.2 Quart et semi-finale**

*Pour chacune des pénalités relevées en quart et/ou en semi-finale, un couple perd un nombre de points égale au nombre de juge.*

*Ex. : Pour une compétition à 5 juges, le couple perd 5 points par pénalité.*

4.3 **Finale**

4.3.1 **Pour une danse**

*En finale, pour chacune des pénalités dans une même danse, le couple perd un rang.*

*Ex.: Un couple classé 2<sup>ième</sup> en valse sera automatiquement classé 3<sup>ième</sup> s'il a une pénalité et 4<sup>ième</sup> s'il a deux pénalités.*

*Note : Les autres couples conservent leur position.*

4.3.2 **Égalité du sommaire des danses**

*En finale au sommaire des danses, si un couple pénalisé se retrouve en égalité avec un ou plusieurs couples et qu'il faille faire appel au règlement de compilation no 11 pour briser l'égalité, le couple pénalisé se verra automatiquement attribuer la dernière place de l'égalité avant même l'application du règlement no 11. (mais après celle du règlement 10).*

*Si deux ou plusieurs couples pénalisés se retrouvent en égalité et qu'il faille appliquer le règlement no 11, il se produit de deux choses l'une:*

- *si un des couples a un plus grand nombre de pénalisés, il est classé dernier;*
- *si tous les couples ont un même nombre de pénalités, il faut appliquer le règlement no 11 à ces couples, mais à ces couples seulement.*

**VI.1.9 Éthique des compétiteurs**

Tout compétiteur s'inscrivant dans une catégorie avant ou lors d'une compétition, doit aviser l'organisateur s'il est dans l'impossibilité d'y participer ou qu'il a décidé, pour quelque raison que ce soit, de ne plus y participer.